

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD55

présenté par

M. Vermorel-Marques, M. Vatin, M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex,
M. Ray et M. Taite

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« modèles »

le mot :

« références ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel a pour objet de substituer la notion juridique de « référence » à celle plus imprécise de « modèle » afin d'éviter toute interprétation extensive par le juge.